https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F12725

14ème legislature

Question N° : 12725	De M. Martial Saddier (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé Ministère attributaire > Affaire					s sociales et santé
Rubrique >professions de santé		Tête d'analyse >médecins		Analyse > effectifs de la profession. répartition géographique.	
Question publiée au JO le : 04/12/2012 Réponse publiée au JO le : 09/04/2013 page : 3793					

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions actuelles d'accès aux soins. D'après une étude de l'UFC-Que choisir fondée sur une approche innovante combinant déserts géographiques et dépassements d'honoraires, les habitants de Haute-Savoie comme l'ensemble des Français sont victimes d'une véritable fracture sanitaire en raison d'une présence inégale sur le territoire des médecins et des tarifs exorbitants qui excluent une partie de la population. Il résulte de cette étude que 8,5 millions à 11,9 millions de personnes vivent aujourd'hui dans un désert géographique médical. Si la situation pour les généralistes pose moins de soucis, il en est autrement de l'accès aux soins pour les ophtalmologistes et les gynécologues. En effet, c'est de 45 % de la population qui n'aurait pas accès à un ophtalmologiste et 54 % à un gynécologue. L'enquête conclut que même dans les régions très bien dotées en médecins, il devient de plus en plus difficile de se faire soigner lorsque l'on ne peut s'adresser qu'aux médecins sans dépassements d'honoraires. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre pour améliorer l'accès aux soins et réduire ainsi la fracture sanitaire.

Texte de la réponse

Réduire les inégalités de santé, permettre un accès aux services qu'un système de santé performant doit garantir en proximité (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent deux enjeux majeurs pour le Gouvernement, qui fondent la stratégie nationale de santé lancée par le Premier ministre le 8 février dernier et dont il a confié la responsabilité à la ministre des affaires sociales et de la santé. Les difficultés d'accès aux soins, matérialisées par des délais de rendez-vous longs ou l'éloignement géographique d'un professionnel, alimentent le sentiment de désertification médicale. En matière de densité médicale, la situation française s'avère paradoxale : le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé (avec une croissance de près de 30 % depuis 20 ans) alors que les inégalités territoriales d'installation des professionnels de santé demeurent particulièrement importantes ; les zones rurales ne sont pas les seules concernées, les banlieues des grandes villes et même certains arrondissements parisiens enregistrent une baisse importante du nombre de médecins de famille. Le « pacte territoire-santé » annoncé par la ministre des affaires sociales et de la santé le 13 décembre dernier procède d'une démarche incitative et décline douze engagements qui constituent un plan global et cohérent autour de trois axes : le premier axe vise à changer la formation et à faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » a été désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. Le second axe concerne la ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 14OF12725

ASSEMBLÉE NATIONALE

transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine ou encore l'accélération du transfert de compétences. Le troisième axe consiste à promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en oeuvre concernant les hôpitaux de proximité. Le ministère des affaires sociales et de la santé s'assurera que les priorités du pacte seront mises en oeuvre et que l'implication des acteurs sera bien au rendez-vous. !-- . popup-scroll {overflow :auto !important ;height :500px ;} . button { cursor :pointer ; color : #454545 ; font-size : 10px ; background : #CECFD1 url(/reponses/img/theme_galaxy/buttons. png) repeat-x scroll left top ; border :1px solid #BFC5CB ; padding : 2px 5px 2px 5px ; margin : 5px 10px 10px 0 ; } --.